

Projet de loi d'urgence agricole : pour un compromis qui donne les moyens de produire en France

A l'approche de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'urgence agricole, **La Coopération Agricole appelle les parlementaires à trouver un accord proche du texte voté au Sénat** pour avoir un texte à la hauteur des enjeux des agriculteurs et de leurs coopératives.

Les 2 000 coopératives agricoles saluent le travail des sénateurs.

D'une part, **le texte adopté protège la compétitivité des exploitations et des filières en rejetant l'ensemble des mécanismes de rigidification de la construction du prix déconnectés du marché.** Il est impératif de maintenir cette ligne en commission mixte paritaire. Le libre choix donné aux opérateurs économiques d'utiliser des indicateurs autres que ceux des interprofessions en justifiant leur décision doit notamment être préservé dans la copie finale.

D'autre part, la version du texte adoptée par les sénateurs répond aux menaces qui pèsent sur le monde agricole en leur donnant les moyens de **mieux gérer la ressource en eau** et de **protéger leurs cultures dans les mêmes conditions que leurs voisins européens.**

Les acquis obtenus à l'Assemblée nationale puis au Sénat en faveur de **l'élevage** et pour **rééquilibrer les relations commerciales** avec la grande distribution doivent également être préservés.

La Coopération Agricole appelle cependant à une évolution indispensable : la décision d'expérimenter les tunnels de prix doit rester aux seules mains des interprofessions qui sont les acteurs qui connaissent le mieux la réalité économique de leurs filières. Permettre au gouvernement de passer outre leurs décisions risque de déconnecter les chaînes de valeurs des marchés, avec des conséquences graves sur les capacités de commercialisation des productions de nos territoires.

A l'heure où les agriculteurs et leurs coopératives enchaînent crise sur crise, les parlementaires doivent trouver un compromis pour que cette future loi soit à la hauteur de l'enjeu « historique » de reconquête de notre souveraineté alimentaire et de transformation des filières agricoles françaises.

Pour Jean-Luc Duval, Président de La Coopération Agricole : *« Les expériences passées montrent que la mise en œuvre de tunnels de prix déconnectés du marché ne peut mener qu'à des catastrophes économiques pour les agriculteurs et pour nos entreprises coopératives. Aujourd'hui, notre responsabilité collective est de ne pas fragiliser un peu plus nos filières alors que ce projet de loi d'urgence doit nous redonner les moyens de produire en France ».*

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

